



Voyage d'études 2005

Journée de travail à Hôtel Cham Palace

Damas – Syrie

10 novembre 2005

L'exécution des sentences arbitrales : comparaison avec le système français

Travaux organisés par **Monsieur Jacques El Hakim**, *Agrégé des Facultés Françaises de droit, Ancien professeur à la Faculté de droit de Damas, Professeur aux Facultés de droit de Beyrouth, Avocat* et par **Madame Geneviève Augendre**, *Président d'honneur de Droit & Commerce, Avocat, ancien membre du conseil de l'Ordre, Président de l'Association française d'arbitrage.*

I - L'exécution des sentences arbitrales

- Intervention de **Monsieur El Hakim** : « *Exécution en Syrie des sentences arbitrales étrangères* »

- **Comparaison avec le système français**

Intervention de **Monsieur Michel Armand-Prévost**, *Président d'honneur de Droit & Commerce, Vice-président honoraire du Tribunal de commerce de Paris, Avocat, Ancien conseiller à la Cour de cassation.*

- Intervention de **Madame Geneviève Augendre** : « *Les complications pouvant découler de l'exequatur accordé à une sentence dans un pays étranger : l'affaire HILMARTON* »

II - Les possibilités d'investissements en Syrie

Intervention de Monsieur El Hakim.